

**DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE LIEURAN LES BEZIERS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert GELY, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr GELY, Mr COMBES, Mme RAMONDENC, Mr FICHAUX, Mme ROGE, Mme ROULETTE, Mme GAZEL, Mr PEREZ, Mr PLATET, Mme MIQUEL, Mme BURETTE, Mr LEMARIE.

Étaient excusés : Mme CRAMMER pouvoir à Mme RAMONDENC

Était absent : 0

Date de convocation et affichage : 22 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Mme MIQUEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération 015/2020 du conseil municipal du 8 Juin 2020, votée à l'unanimité, actant la délégation des attributions données à Monsieur Le Maire,

1-Présentation de la nouvelle proposition du traitement d'air de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 11 avril 2024, délibération 025/2024, le Conseil municipal avait entendu son Président et, à l'unanimité, approuvé le coût de l'opération pour le projet de traitement d'air de la salle polyvalente soit 221 503.20€ TTC / 184 586.00€ HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle proposition a été effectuée. Il est de 262 471.38€ TTC / 218 726.15€ HT. Soit 18.5% en sus du marché initial.

Honoraires :

- Maitrise d'œuvre : 22 723.20€ TTC / 18 936.00€ HT

- Bureau de contrôle : 3 120.00€ TTC / 2 600.00€ HT

- Frais de parution : 1 800.00€ TTC / 1 500.00€ HT

Travaux : 234 828.18€ TTC / 195.690.15€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu Monsieur le Maire, délibéré et à l'unanimité :

Approuve ce nouvel estimatif mis à jour par le bureau de maitrise d'œuvre,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits partiellement au BP 2024 et le complément sera inscrit au BP 2025,

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour ce dossier,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2-Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement collectif (RPQS)

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement collectif établi par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil Municipal

après avoir oui son Président,

prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif (RPQS) établi par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

3 -Décision modificative n°04 en section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur	
		ouverts	crédits ouverts
D 2151-208 : Travaux de voirie		9 505.00 €	
D 2183-180 : Achat informatique			9 505.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 505.00 €	9 505.00 €
D 231-213 : travaux bâtiments		14 542.49 €	
D 231-228 : AGT SALLE POLYVALENTE			14 542.49 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		14 542.49 €	14 542.49 €

Certifié exécutoire par Robert GELY, Maire,
compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/10/2024 et de la publication le 29/10/2024.

Fin du conseil municipal du 28 Octobre 2024 à 19h10.

A Lieuran-lès-Béziers,
Le 28/10/2024,
Le Maire
Robert GELY.

Signatures du Conseil Municipal du 28/10/2024 :